

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMI Assurance SA

Siège social : Rue de Mauritanie 1002 Tunis Belvédère, Tunis

La société AMI Assurances- émettrice d'actions corrélativement à la transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme (objet du prospectus visé par le CMF en date du 30/04/2014 sous le n°14-0862) informe ses actionnaires et le public de la tenue de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 Octobre 2014 et de la finalisation de l'opération sus-indiquée.

A cet effet l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 Octobre 2014 a :

- (i) constaté la réalisation de la conversion du fonds commun en capital de 1.735.140 DT en 1.735.140 actions, de nominal de 1 DT ;
- (ii) constaté la réalisation de la souscription au capital en numéraire pour un montant de 1.570.000 DT et ce par l'émission de 1.570.000 actions.
et
- (iii) approuvé l'incorporation de 9.915.420 DT de primes d'émission par attribution de trois actions gratuites pour chaque action détenue pour atteindre un capital social de 13.220.560 DT.

Il convient de noter que l'Assemblée générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs de superviser l'opération de recherche de partenaire stratégique et a approuvé le principe d'augmentation du capital qui lui sera réservée.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*